

**COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE (COP)**  
**Documentation préalable et objectifs d'apprentissage**  
**PRESTATIONS DE RETRAITE**

À la fin de ce cours, le candidat sera en mesure de démontrer qu'il comprend bien le contexte professionnel et juridique dans lequel les actuaires exercent leur profession dans le domaine de pratique des prestations de retraite au Canada. (Veuillez noter que les prestations de retraite englobent toutes les formes de revenu de retraite, de même que les prestations non liées aux pensions, qui sont versées à la retraite.)

- Le candidat acquerra une connaissance générale des programmes gouvernementaux qui offrent un revenu de retraite aux particuliers.
- Le candidat comprendra les lois et règlements fédéraux et provinciaux qui régissent le versement des prestations de retraite.
- Le candidat comprendra les règles établies par le ministère des Finances au sujet des prestations de retraite, qui sont codifiées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et dans son règlement d'application, et qui sont administrées par l'Agence du revenu du Canada.
- Le candidat comprendra les règles établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et l'International Accounting Standards Board pour la prise en compte des accords de prestations de retraite.
- Le candidat sera en mesure de déterminer les diverses dispositions de la législation (lois et règlements fédéraux et provinciaux et *Loi de l'impôt sur le revenu* et son règlement d'application) et les normes comptables et professionnelles qui s'appliquent à des situations particulières présentées dans le cadre du COP.
- Le candidat sera en mesure d'appliquer les normes de l'ICA aux travaux effectués dans le domaine de pratique des prestations de retraite.